

FONDS DE REBOND MEL

SUBVENTIONS

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE/PME DE L'INDUSTRIE, SERVICE À L'INDUSTRIE ET PETITE PRODUCTION

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE / PME (moins de 50 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à cinq millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur 3 mois (mars à mai 2020) jusqu'à 18 000 € (selon critères d'emplois).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des entreprises de production de biens à partir de matière recyclée ou de déchets.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

FONDS DE RELANCE

EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL
ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

AVANCES
REMBOURSABLES

LE FONDS DE REBOND PERMET DE SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES TPE ET ASSOCIATIONS AFIN DE LEUR PERMETTRE LA POURSUITE ET/OU LA REPRISE DE LEUR ACTIVITÉ

POUR QUI ?

- Les TPE, associations (moins de 10 salariés).
- Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (moins de 20 salariés).

MONTANT DE L'AIDE ?

- Jusqu'à 15 000 € pour les entreprises et 30 000 € pour les associations.
- Une avance remboursable d'une durée de 48 mois dont 12 mois de différés.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

Pour toute information complémentaire,
contactez les services dédiés au
développement économique de
la Métropole Européenne de Lille

0 800 711 721 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.
serveco@lillemetropole.fr



MEL MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cédex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

FONDS DE REBOND MEL

SUBVENTIONS

Après la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19, la Métropole Européenne de Lille a engagé un plan de relance exceptionnel pour soutenir les entreprises, les artisans, les commerçants du territoire et les accompagner dans leur reprise d'activité. Il complète les mesures déjà engagées dès le début de la crise.

Ce plan de relance est composé de différents dispositifs à destination des entreprises dont le fonds de rebond et le fonds de relance présentés dans ce document.

AIDE AUX LOYERS POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS AVEC VITRINE OU ATELIER DE RÉPARATION ATTENANT À L'ACCUEIL CLIENT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur trois mois (de mars à mai 2020) jusqu'à 1 500 €.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DU TOURISME, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DU SPORT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur 6 mois (mars à août 2020) jusqu'à 20 000 € (selon critères d'emplois et bonification comprise).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des entreprises œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, SCOP, SCIC ou ESUS.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DE L'AGRICULTURE, HORTICULTURE, APICULTURE

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur trois mois (de mars à mai 2020) jusqu'à 13 500 € (selon critères d'emplois).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des exploitations agricoles adhérentes des réseaux de circuits courts ou inscrites dans une démarche environnementale.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr